

COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

ACCORD DE GOUVERNEMENT ARIZONA - RÉACTIONS DE LA CGSP CHEMINOTS

Cet accord confirme nos craintes quant aux offensives menées à l'encontre du monde du travail, des pensions, des services publics et des organisations syndicales.

En ce qui concerne les chemins de fer, les ambitions d'assurer leur développement dans le cadre des enjeux climatiques et environnementaux semblent confirmées.

Cependant, cette volonté n'est pas confortée par une réelle concrétisation d'une trajectoire budgétaire probante. Selon certaines informations, il serait question d'économies à hauteur de 675 millions € pour la seule SNCB !

1) Institutionnel

La régionalisation n'est plus abordée de manière explicite, le document traduit néanmoins des orientations qui attribuent un rôle accru des régions dans la politique de gestion opérationnelle et d'investissements.

L'attribution directe des missions de service public à la SNCB jusqu'en 2032 est confirmée. Toutefois, au-delà, l'accord précarise cette perspective pour l'avenir puisque l'ouverture du marché est clairement évoquée.

2) Structurel et organisationnel

L'avenir d'HR Rail est sérieusement menacé par le dépouillement de ses activités (sélection, recrutement et gestion du personnel) au bénéfice d'Infrabel et de la SNCB.

Son rôle d'employeur juridique est remis en question par l'initiative affichée d'adapter la loi de 1926.

Dans cette perspective, c'est le Statut du Personnel qui est en péril avec toutes les conséquences sous-jacentes.

La modernisation de la politique du personnel et du dialogue social évoquée conforte cette finalité. Dans ce contexte, c'est l'unicité du Statut du Personnel et l'organisation des relations paritaires qui seront déstructurées.



En effet, le recrutement statutaire ne semble plus être une option privilégiée, d'autant plus que l'accord impose explicitement la RESPONSABILISATION DANS LE FINANCEMENT DE LA PENSION DES STATUTAIREs.

C'est-à-dire que pour chaque nouvelle nomination d'un fonctionnaire statutaire à partir du 01/01/2025, la cotisation de pension devra désormais couvrir son coût, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les administrations locales.

Concrètement, cette disposition signifie que la SNCB et Infrabel devront supporter à l'avenir, sur fonds propres, les charges liées aux pensions statutaires.

L'harmonisation du dialogue social sous-entend la fin de la règle de la majorité des 2/3 à la Commission Paritaire Nationale. Par conséquent, les organisations syndicales se verraient confisquées de leurs prérogatives de négociation, les relations paritaires se limiteraient à de la concertation, les décisions seraient du pouvoir unilatéral des Conseils d'Administration.

Enfin, la volonté d'instaurer un service garanti sur l'ensemble du réseau ne peut s'envisager que par l'imposition de la réquisition du personnel.

Ces objectifs sont confirmés par le fait que, sans attendre la conclusion d'un accord de gouvernement, les députés de 2 partis qui le composent, ont déjà respectivement déposé des propositions de loi, l'une de la N-VA au sujet de la dissolution d'HR rail et l'autre du MR quant à l'extension des principes et de l'organisation du service garanti.

3) Pensions

Les cheminots sont impactés par les mesures concernant l'ensemble des pensions de la fonction publique, le calcul reposera, progressivement, sur l'ensemble de la carrière, soit 45 ans de service.

Les tantièmes préférentiels sont supprimés et harmonisés à 1/60ème.

De plus, ils sont directement concernés par des mesures spécifiques tel que l'âge de la retraite du personnel roulant qui sera progressivement, relevé de 1 an par an à partir du 01/01/2027 pour être porté à l'âge légal de la retraite des autres salariés et fonctionnaires.



Dans ces conditions, la mobilisation pour la manifestation du 13 février s'impose comme le point de départ de l'action syndicale.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

Pierre LEJEUNE
Président National
CGSP Cheminots
0477/526316

